



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 27 mars 2023 – 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Aliette BALSALOBRE	Muriel MATIFAS
Bernadette BEUVRIER	Rolande OUDAILLE
Jean-Guy BRUYER	Stéphane PAPIN
Stéphane CHAPEROT	Alexandre POLLION
Elisabeth DARDARD	Oliver STRUBBE
Corinne GAUTIER	Christian VERSCHEURE
Céline GRENIER	Jean-Philippe VICHARD
Tommy LEFEBVRE	
Corinne LUCO	
Myriam MARTEL	

À l'exception de :

M. Nicolas SOISSON ayant donné procuration à M. Jean Guy BRUYER

M. Rémy COUSYN ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER

M. Serge MEYZEAUD ayant donné procuration à M. Jean Philippe VICHARD

Mme Angélique GIL absente non excusée.

M. Cédric CHERFILS absent non excusé.

M. Marc DOYER absent non excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 20

Date de convocation : 20/03/2023

Date d'affichage : 20/03/2023

A été élue secrétaire de séance : Mme Corinne GAUTIER

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h15

Création d'un CDD pour un poste d'adjoint technique (22h hebdo pour 6 mois) :

2023-19

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien et la réfection des bâtiments publics ainsi que l'entretien des espaces verts :

Missions dévolues	Rémunération (Indice Brut).	Rémunération indice (Majoré)	Durée Hebdo	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Adjoint technique 2 ^{ème} Classe	385	353	22H	01/04/2023	30/09/2023

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la création d'un contrat à durée déterminée aux services techniques de la commune ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Le Maire,
Jean-Philippe VICHARD

27 mars 2023

